

GRILLE SALARIALE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Barème de salaire minimum d'un.e alternant.e en contrat de professionnalisation

Salaire d'un.e apprenti.e	Moins de 21 ans Base de calcul	Plus de 21 ans Base de calcul	26 ans et plus Base de calcul
Diplôme inférieur au bac ou de niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au Bac	65% du SMIC	80% du SMIC	(ou 80% du SMIC)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Barème de salaire minimum d'un.e apprenti.e en contrat d'apprentissage

Salaire d'un.e apprenti.e	Moins de 18 ans Base de calcul	18 à 20 ans Base de calcul	21 à 25 ans Base de calcul
1 ^{ère} année d'alternance	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
2 ^{ème} année d'alternance	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
3 ^{ème} année d'alternance	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
Salaire d'un.e apprenti.e	26 ans et plus		
	Base de calcul		
	100% du SMIC		

